

Speeches from the Throne, &c.

(ROBERT PRESCOTT, Lieutenant-Governor, 1797.)

" does therefore allow and confirm you to be their
" Speaker."

Mr. Speaker of the Assembly said :

" I most humbly claim, in the name of the said
" Assembly, the freedom of speech ; and, generally,
" all the like privileges and liberties as are enjoyed
" by the Commons of Great Britain, Our Mother
" Country.

" That the proceedings of the Representatives may
" receive the most favorable construction, and that
" whatever the Speaker shall say, which might be
" taken in evil part, may be imputed to his ignorance,
" and not unto the Assembly—That he may resort
" again to their House, for declaration of their true
" intent, and that his error may be pardoned."

Then the Speaker of this House, by order of His
Excellency, said :

" Mr. Speaker, His Excellency has the greatest
" confidence in the duty and attachment of this House
" of Assembly to His Majesty's Person and Govern-
" ment, and doth willingly and readily grant and
" allow to them all their privileges, in as full and
" ample a manner, as they have ever heretofore been
" granted ; and, with respect to yourself, I am com-
" manded by His Excellency to acquaint you, that
" he will pass the most favorable construction on all
" your words and actions."

Mr Speaker of the Assembly said :

" That as often as was necessary for His Majesty's
" service, and the good of the Commonwealth shall
" require, the House of Assembly may have access to
" the Person of His Majesty's Representative, in this
" Province."

Then the Speaker of this House, by order of His
Excellency, said :

" I am commanded by His Excellency to assure
" your House may depend on having ready access to
" Him on all seasonable occasions."

Then His Excellency was pleased to speak to both
Houses as follows :

*Gentlemen of the Legislative Council, and
Gentlemen of the House of Assembly ;*

" Soon after the dissolution of the last Provincial
" Parliament, an order was made by the Governor in
" Council for the purpose of giving effectual operation
" to that part of the Treaty of Amity, Commerce and
" Navigation, between His Majesty and the United
" States of America, which concerns this Province.

" An Explanatory Article, to be added to and made
" part of the Treaty, was signed at Philadelphia, on
" the 4th May last, by the Commissioners of His Ma-
" jesty and of the United States, duly authorised for
" that purpose, and has since been ratified by His
" Majesty and by the President of the United States.

" A Copy of the Order in Council, and of this Ex-
" planatory Article, which is immediately connected
" with the Commercial Interest of Upper-Canada and
" Lower-Canada, shall be communicated to you.

" It must afford you a most sensible satisfaction to
" observe the wide field which has thus been opened to

" sonne de votre science et de votre capacité, c'est
" pourquoi il approuve et confirme le choix qu'elle
" a fait de vous pour son Orateur."

Mr. l'Orateur de l'Assemblée, a dit :

" Je reclame très humblement, au nom de la même
" Assemblée, la liberté de parler, et généralement tous
" les Privilèges et libertés, tels qu'ils sont usités dans
" les Communes de la Grande Bretagne, notre Mère
" Patrie.

" Que les procédés des Représentans puissent être
" interprétés favorablement, et que quelque chose
" que dise l'Orateur qui pourroit être pris en mau-
" vaise part, elle puisse être imputée à son ignorance
" et non à l'Assemblée ; Qu'il puisse retourner à la
" Chambre prendre la déclaration de leur véritable
" intention, et que son erreur soit pardonnée."

Alors l'Orateur du Conseil a dit, par Ordre de Son
Excellence :

" Mr. l'Orateur, Son Excellence a la plus grande
" confiance dans la fidélité et l'attachement de cette
" Chambre d'Assemblée, à la Personne et au Gouver-
" nement de Sa Majesté, et lui accorde tous ses privi-
" lèges aussi amplement qu'ils ont été ci-devant ac-
" cordés, et quant à vous, Son Excellence m'a or-
" donné de vous informer, qu'il interprétera le plus fa-
" vorablement possible toutes vos paroles et actions."

Alors l'Orateur de l'Assemblée a dit :

" Et que toutes les fois qu'il sera nécessaire pour le
" service de Sa Majesté, et le bien public, la Cham-
" bre d'Assemblée puisse avoir accès à la Personne
" du Représentant de Sa Majesté, dans cette Pro-
" vince.

Alors l'Orateur du Conseil a dit :

" Son Excellence m'a ordonné de vous assurer
" que la Chambre d'Assemblée peut être certaine
" qu'elle trouvera un accès libre auprès d'elle, dans
" toutes occasions convenables."

Alors il a plu à Son Excellence de faire la Haran-
gue suivante aux deux Chambres.

*Messieurs du Conseil Législatif et
Messieurs de la Chambre d'Assemblée ;*

" Peu après la dissolution du dernier Parlement
" Provincial, un ordre a été fait par le Gouverneur
" en Conseil, à l'effet de donner une opération effi-
" cace à cette partie du Traité d'Amitié, de Commerce
" et de Navigation entre Sa Majesté, et les Etats-
" Unis d'Amérique, qui concerne cette Province."

" Un Article Explicatif pour être ajouté au Traité qui
" doit en faire partie, a été signé à Philadelphie, le
" quatre Mai dernier, par les Commissaires de Sa Ma-
" jesté, et des Etats-Unis, dûment autorisés pour
" cet effet, et a été depuis ratifié par Sa Majesté, et
" par le Président des Etats-Unis."

" La copie de l'ordre fait en Conseil, ainsi que cet
" Article Explicatif qui concernent immédiatement les
" Intérêts du Commerce, tant du Haut que du Bas-
" Canada, vous seront communiqués."

" C'est avec la satisfaction la plus vive que vous
" devez observer le champ étendu qui a été ainsi